

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

* * * * *

2022/072

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 05 JUILLET 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 15 : CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU FOYER
POUR PERSONNES ÂGÉES
AVENANTS N° 1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX
LOT 5 : CHAUFFAGE SANITAIRE
LOT 8 : REVÊTEMENT SOL PVC**

Dans le cadre des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du Foyer pour Personnes Âgées en micro-crèche, des avenants aux marchés initiaux pour intégrer les travaux complémentaires nécessaires figurent dans le tableau récapitulatif ci-après :

Lots / Entreprises	Marché base + tranche conditionnelle H.T.	Montant de l'avenant n°1 H.T.	Nouveau marché H.T.	Motif
5 CHAUFFAGE SANITAIRE SCHAEFFER	25 662.00	6 203,00 + 24%	31 865.00	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un radiateur dans la salle d'éveil 2 et déplacement de conduites de la climatisation. - Déplacement des radiateurs dans les locaux détente et bureau avec pose tuyauterie en apparent et non comme prévu dans le marché, à savoir à l'intérieur de l'isolation avec risque de gel des conduites. - Dégagement et bouchonnage des attentes condamnées. - Remplacement des WC enfants avec réservoir prévu au marché par des WC avec bâti-support. - Rajout de mitigeurs pour les lavabos enfants. - Remplacement d'un mitigeur par poussoir à détection pour raison d'hygiène. - Déplacement d'un évier dans la biberonnerie pour avoir une vue sur la salle d'éveil. - Remplacement des têtes thermostatiques se trouvant dans les cache-radiateurs par des têtes avec bulle à distance. - Évacuation des condensats des climatisations en sous-sol

<p style="text-align: center;">8</p> <p>REVETEMENT SOL PVC</p> <p>PRINZ</p>	13 253,53	3 578,75 + 27%	16 832,28	<ul style="list-style-type: none"> - Suite au choix de poser un revêtement de sol souple linoleum au lieu et à la place d'un revêtement type QUICKSTEP en pose flottante, il y a lieu de réintégrer la pos. 8.13 pour la fourniture et pose d'une résine d'étanchéité obligatoire sur terre-plein (prévu en options) - Une partie de la salle d'éveil étant également située sur terre-plein, et vu l'état du sol après dépose des dalles, la pose d'un ragréage s'impose.
--	-----------	--------------------------	-----------	--

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en dates du 10 et 17 juin 2022,
Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'approuver les avenants ci-dessus exposés aux marchés de travaux pour un montant total de 9 781,75 € avec les entreprises titulaires des différents lots,
- d'autoriser M. le maire à signer les avenant n°1 avec les différentes entreprises titulaires de ces lots figurant dans le tableau ci-dessus,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 11 juillet 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 11 juillet 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

